



RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER DES OISEAUX

RÈGLEMENT 308-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet abandonne le règlement # 264-2021 intitulé « règlement décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron »;

ATTENDU QUE la Municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 avril 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de L'Islet adopte le présent règlement qui statue et décrète ce qui suit :

DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

ART. 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ART. 2.

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux pour le prolongement de l'avenue du Héron et l'aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention dans le quartier des oiseaux selon l'estimation préparée par la firme d'ingénieurs ARPO Groupe-conseil en date du 1^{er} mars 2024 et de l'estimation détaillée par Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim en date du 21 mars 2024 inclus au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexes A et B.

ART. 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 336 600 \$ pour les fins du présent règlement.

ART. 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 336 600 \$ sur une période de 20 ans.

ART. 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles



imposables du territoire de la Municipalité de L'Islet, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ART. 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil municipal est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ART. 7.

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

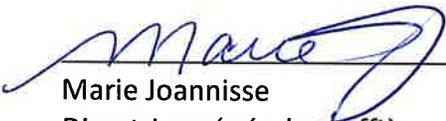
Le conseil municipal affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ART. 8.

Le présent règlement est mis en vigueur conformément à la Loi.



Germain Pelletier
Maire



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE
L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE
NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER
DES OISEAUX**

RÈGLEMENT 308-2024

ANNEXE A

Estimation ARPO Groupe-conseil

L'Islet, le 6 mai 2024,

Marie Joannisse

Directrice générale greffière-trésorière

Date: 2024-03-01

Projet: 023051-01

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1	Rue A (12ème rue)				
1,1	Aqueduc				
1,1,1	Conduite				
a	150 mm ø (incluant déviation verticale)	86	m	350,00 \$	30 100,00 \$
1,1,2	Vanne				
a	150 mm ø	2	u	3 600,00 \$	7 200,00 \$
1,1,3	Poteau d'incendie	1	u	15 000,00 \$	15 000,00 \$
1,1,4	Branchement de service				
a	25 mm ø	1	u	1 800,00 \$	1 800,00 \$
1,1,5	Alimentation temporaire (avec protection incendie)	100%	Forfait	5 000,00 \$	5 000,00 \$
1,1,6	Raccordement à l'existant				
a	150 x 150 mm	1	u	2 250,00 \$	2 250,00 \$
1,1,7	Isolation de conduite				
a	Type 1 (provisionnel)	15	m	55,00 \$	825,00 \$
1,1,8	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 1,1 Aqueduc				62 675,00 \$
1,2	Égout sanitaire				
1,2,1	Conduite				
a	250 mm ø	86	m	456,00 \$	39 216,00 \$
1,2,2	Regard				
a	900 mm ø	3	u	5 500,00 \$	16 500,00 \$
1,2,3	Branchement de service				
a	125 mm ø	1	u	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1,2,4	Raccordement à l'existant				
a	300 x 300 (existant sur 12ème rue)	1	u	1 100,00 \$	1 100,00 \$
1,2,5	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
	Sous-total - 1,2 Égout sanitaire				58 316,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,3	Égout pluvial				
1,3,1	Conduite				
a	200 mm ø (capteur)	14	m	300,00 \$	4 200,00 \$
b	300 mm ø (capteur)	24	m	350,00 \$	8 400,00 \$
c	450 mm ø	132	m	475,00 \$	62 700,00 \$
d	600 mm ø (sortie du bassin de rétention)	10	m	575,00 \$	5 750,00 \$
e	750 mm ø	38	m	650,00 \$	24 700,00 \$
f	900 mm ø	3	m	800,00 \$	2 400,00 \$
g	Drain de voirie 150 mmø	179	m	65,00 \$	11 635,00 \$
1,3,2	Regard				
a	900 mm ø	3	u	5 500,00 \$	16 500,00 \$
b	1500 mm ø	1	u	7 000,00 \$	7 000,00 \$
c	1800 mm ø	1	u	11 000,00 \$	11 000,00 \$
1,3,3	Branchement de service				
a	150 mm ø	1	u	1 200,00 \$	1 200,00 \$
1,3,4	Puisard				
a	600 mm ø	4	u	4 000,00 \$	16 000,00 \$
b	900 mm ø (grande capacité)	2	u	5 500,00 \$	11 000,00 \$
1,3,5	Raccordement à l'existant				
a	900 x 900 mmø	1	u	2 600,00 \$	2 600,00 \$
1,3,6	Conduites existantes à désaffecter	100%	Forfait	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1,3,7	Bassin de rétention				
a	Excavation et mise en forme	100%	Forfait	44 960,00 \$	44 960,00 \$
b	Géomembrane entre 2 géotextiles (étanchéité)	644	m ²	20,00 \$	12 880,00 \$
c	Sable CG-14 de protection	644	m ²	10,00 \$	6 440,00 \$
d	Ensemencement hydraulique type H-1	1 351	m ²	8,50 \$	11 481,80 \$
e	Regard de régulation REG-1	1	u	20 000,00 \$	20 000,00 \$
f	Chemin d'accès en gravier MG-20b, 300mm ép., 3,5m largeur	56	m	57,75 \$	3 234,00 \$
g	Protection en enrochement type 2	649	m ²	65,00 \$	42 198,00 \$
h	Berme filtrante en pierre nette	100%	Forfait	1 710,00 \$	1 710,00 \$
i	Glissière de sécurité et extrémités type 1	53	m	140,00 \$	7 420,00 \$
j	Clôture à mailles 1.5m	190	m	100,00 \$	19 000,00 \$
k	Porte d'accès double	2	u	2 000,00 \$	4 000,00 \$
	Sous-total - 1,3 Égout pluvial				359 908,80 \$
1,4	Voirie				
1,4,1	Enlèvement de la terre végétale et préparation de l'infrastructure	100	m	100,00 \$	10 000,00 \$
1,4,2	Excavation 1ère classe				
a	Sondage exploratoire pour valider la présence de roc	15	u	300,00 \$	4 500,00 \$
b	Mobilisation/démobilisation d'une équipe de dynamitage	100%	Forfait	3 000,00 \$	3 000,00 \$
c	Excavation et remplacement de matériau	1010	m ³	65,00 \$	65 650,00 \$
1,4,3	Géotextile de renforcement d'infrastructure	900	m ²	4,90 \$	4 410,00 \$
1,4,4	Matériaux granulaires				
a	Sous-fondation MG-112, 600 mm épais.	568	m ³	42,00 \$	23 856,00 \$
b	Fondation MG-20, 300 mm épais.	300	m ³	65,00 \$	19 500,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
1,4,5	Pavage				
a	Type ESG-14 - 145 kg/m ² , (± 60 mm épais.)	127	t	165,00 \$	20 955,00 \$
b	Type ESG-10 - 100 kg/m ² , (± 40 mm épais.)	88	t	165,00 \$	14 520,00 \$
1,4,6	Réfection des terrains riverains dans l'état initial et autres aménagements				
a	Glissières de sécurité et extrémité type 1	53	m	8,00 \$	424,00 \$
1,4,7	Signalisation	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
1,4,8	Marquage	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
1,4,9	Bordure de béton	182	m	70,00 \$	12 740,00 \$
Sous-total - 1,4 Voirie					180 555,00 \$
Sous-total - 1 Rue A (12ème rue)					661 454,80 \$
2 Rue B					
2,1	Aqueduc				
2,1,1	Conduite				
a	150 mm ø	188	m	350,00 \$	65 800,00 \$
2,1,2	Vanne				
a	150 mm ø	2	u	3 600,00 \$	7 200,00 \$
2,1,3	Poteau d'incendie	1	u	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2,1,4	Branchement de service				
a	25 mm ø	8	u	1 800,00 \$	14 400,00 \$
b	38 mm ø	2	u	2 300,00 \$	4 600,00 \$
2,1,5	Isolation de conduite				
a	Type 1 (Provisionnel)	20	m	55,00 \$	1 100,00 \$
Sous-total - 2,1 Aqueduc					108 100,00 \$
2,2	Égout sanitaire				
2,2,1	Conduite				
a	200 mm ø	161	m	426,00 \$	68 586,00 \$
2,2,2	Regard				
a	900 mm ø	2	u	5 500,00 \$	11 000,00 \$
2,2,3	Branchement de service				
a	125 mm ø	8	u	1 000,00 \$	8 000,00 \$
b	200 mm ø	2	u	1 500,00 \$	3 000,00 \$
Sous-total - 2,2 Égout sanitaire					90 586,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
2,3	Égout pluvial				
2,3,1	Conduite				
a	450 mm ø	17	m	475,00 \$	8 075,00 \$
b	600 mm ø	100	m	575,00 \$	57 500,00 \$
c	750 mm ø	71	m	650,00 \$	46 150,00 \$
d	Drain de voirie 150 mmø	366	m	65,00 \$	23 790,00 \$
2,3,2	Regard				
a	1200 mm ø	1	u	6 500,00 \$	6 500,00 \$
b	1500 mm ø	1	u	7 000,00 \$	7 000,00 \$
2,3,3	Branchement de service				
a	150 mm ø	10	u	1 200,00 \$	12 000,00 \$
2,3,4	Puisard				
a	600 mm ø	8	u	4 000,00 \$	32 000,00 \$
b	900 mm ø (grande capacité)	1	u	5 500,00 \$	5 500,00 \$
	Sous-total - 2,3 Égout pluvial				198 515,00 \$
2,4	Voirie				
2,4,1	Enlèvement de la terre végétale et préparation de l'infrastructure	180	m	100,00 \$	18 000,00 \$
2,4,2	Excavation 1ère classe				
a	Excavation et remplacement de matériau	202	m³	65,00 \$	13 130,00 \$
2,4,3	Géotextile de renforcement d'infrastructure	1647	m²	4,90 \$	8 070,30 \$
2,4,4	Matériaux granulaires				
a	Sous-fondation MG-112, 600 mm épais.	1 047	m³	42,00 \$	43 974,00 \$
b	Fondation MG-20, 300 mm épais.	555	m³	65,00 \$	36 075,00 \$
2,4,5	Pavage				
a	Type ESG-14 - 145 kg/m², (± 60 mm épais.)	232	t	165,00 \$	38 280,00 \$
b	Type ESG-10 - 100 kg/m², (± 40 mm épais.)	160	t	165,00 \$	26 400,00 \$
2,4,6	Signalisation	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
2,4,7	Marquage	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
2,4,8	Bordure de béton	366	m	70,00 \$	25 620,00 \$
	Sous-total - 2,4 Voirie				210 549,30 \$
	Sous-total - 2 Rue B				607 750,30 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3	Avenue du Héron				
3,1	Aqueduc				
3,1,1	Conduite				
a	150 mm ø	89	m	350,00 \$	31 150,00 \$
3,1,2	Vanne				
a	150 mm ø	2	u	3 600,00 \$	7 200,00 \$
3,1,3	Poteau d'incendie	1	u	15 000,00 \$	15 000,00 \$
3,1,4	Branchement de service				
a	25 mm ø (#23)	1	u	1 800,00 \$	1 800,00 \$
b	38 mm ø	3	u	2 300,00 \$	6 900,00 \$
3,1,5	Alimentation temporaire (avec protection incendie)	100%	Forfait	7 500,00 \$	7 500,00 \$
3,1,6	Raccordement à l'existant				
a	150 x 150 mm	1	u	2 250,00 \$	2 250,00 \$
3,1,7	Isolation de conduite				
a	Type 1 (provisionnel)	15	m	55,00 \$	825,00 \$
3,1,8	Conduites existantes à désaffecter (incluant les branchements de services existants)	100%	Forfait	1 100,00 \$	1 100,00 \$
	Sous-total - 3,1 Aqueduc				73 725,00 \$
3,2	Égout sanitaire				
3,2,1	Conduite				
a	200 mm ø	107	m	426,00 \$	45 582,00 \$
3,2,2	Regard				
a	900 mm ø	2	u	5 500,00 \$	11 000,00 \$
3,2,3	Branchement de service				
a	125 mm ø (#23)	1	u	1 000,00 \$	1 000,00 \$
b	150 mm ø	3	u	1 200,00 \$	3 600,00 \$
3,2,4	Raccordement à l'existant				
a	200 X 200	1	u	900,00 \$	900,00 \$
3,2,5	Pompage temporaire des eaux usées	100%	forfait	500,00 \$	500,00 \$
3,2,6	Conduites existantes à désaffecter (incluant les branchements de services existants)	100%	Forfait	1 100,00 \$	1 100,00 \$
	Sous-total - 3,2 Égout sanitaire				63 682,00 \$

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3,3	Égout pluvial				
3,3,1	Conduite				
a	300 mm ø	99	m	350,00 \$	34 650,00 \$
b	450 mm ø	51	m	475,00 \$	24 225,00 \$
c	Drain de voirie 150 mmø	222	m	65,00 \$	14 430,00 \$
3,3,2	Regard				
a	900 mm ø	5	u	5 500,00 \$	27 500,00 \$
3,3,3	Branchement de service				
a	150 mm ø	4	u	1 200,00 \$	4 800,00 \$
3,3,4	Puisard				
a	600 mm ø	2	u	4 000,00 \$	8 000,00 \$
b	900 mm ø (grande capacité)	3	u	5 500,00 \$	16 500,00 \$
c	900 mm ø (avec conduite de branchement 250 mm ø)	1	u	5 700,00 \$	5 700,00 \$
d	Réceptacle	1	u	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3,3,5	Raccordement à l'existant				
a	300 x 300	1	u	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3,3,6	Conduites existantes à désaffecter (incluant les branchements de services existants)	100%	Forfait	1 100,00 \$	1 100,00 \$
3,3,7	Bassin de rétention				
a	Excavation et mise en forme	100%	Forfait	6 150,00 \$	6 150,00 \$
b	Ensemencement hydraulique type H-1	570	m ²	8,50 \$	4 845,00 \$
c	Protection en enrochement type 2	24	m ²	65,00 \$	1 560,00 \$
d	Regard de régulation REG-2	1	u	10 000,00 \$	10 000,00 \$
	Sous-total - 3,3 Égout pluvial				163 960,00 \$
3,4	Voirie				
3,4,1	Enlèvement de la terre végétale et préparation de l'infrastructure	123	m	100,00 \$	12 300,00 \$
3,4,2	Excavation 1ère classe				
a	Excavation et remplacement de matériau	100	m ³	250,00 \$	25 000,00 \$
3,4,3	Géotextile de renforcement d'infrastructure	1 110	m ²	4,90 \$	5 439,00 \$
3,4,4	Matériaux granulaires				
a	Sous-fondation MG-112, 600 mm épais.	668	m ³	42,00 \$	28 056,00 \$
b	Fondation MG-20, 300 mm épais.	353	m ²	65,00 \$	22 945,00 \$
3,4,5	Pavage				
a	Type ESG-14 - 145 kg/m ² , (± 60 mm épais.)	149	t	165,00 \$	24 585,00 \$
b	Type ESG-10 - 100 kg/m ² , (± 40 mm épais.)	103	t	165,00 \$	16 995,00 \$
3,4,6	Réfection des terrains riverains dans l'état initial et autres aménagements				
a	Ensemencement hydraulique type H-1	400	m ²	8,00 \$	3 200,00 \$
b	Engazonnement en plaque	275	m ²	16,00 \$	4 400,00 \$
c	Entrée charretière en gravier	126	m ²	55,00 \$	6 930,00 \$
3,4,7	Signalisation	100%	Forfait	1 000,00 \$	1 000,00 \$

Date: 2024-03-01

Projet: 023051-01

ITEM	DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL
3,4,8	Marquage	100%	Forfait	500,00 \$	500,00 \$
3,4,9	Bordure de béton	225	m	70,00 \$	15 750,00 \$
Sous-total - 3,4 Voirie					167 100,00 \$
Sous-total - 3 Avenue du Héron					468 467,00 \$

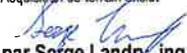
Totaux

Sous-total du projet		1 737 672,10 \$
Imprévus	10%	173 767,21 \$
Frais de laboratoire	1,5%	28 671,59 \$
Taxes nettes	4,9875%	96 763,03 \$
Sous-total		2 036 873,93 \$
Frais contingents	7%	142 581,18 \$
Grand total du projet (arrondi à la centaine sup)		2 179 500,00 \$

Note:

Quantité de roc approximative étant donné qu'un seul sondage a été effectué dans le secteur des travaux

Acquisition de terrain exclut


 par Serge Landry, ing



**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE
2 336 600 \$ POUR LE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE
L'AVENUE DU HÉRON AINSI QUE L'AMÉNAGEMENT D'UNE
NOUVELLE RUE ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION DANS LE QUARTIER
DES OISEAUX**

RÈGLEMENT 308-2024

ANNEXE B

*Estimation détaillée par Lise Caron, directrice générale greffière-trésorière adjointe
par intérim en date du 21 mars 2024*

Description	Montant
Prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron et aménagement d'une nouvelle rue et d'un bassin de rétention	1 766 344 \$
Imprévus (10 % des coûts directs)	176 634 \$
Honoraires professionnels (10 % des coûts directs)	176 634 \$
Taxes nettes (4.9875 %)	105 716 \$
Frais de financement (5 % des coûts directs)	111 272 \$
Total	2 336 600 \$

Le 6 mai 2024,

Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière